

Date : 5 février 2026

Service communication

Jérôme Chaussoneaux / tél. 05 49 71 08 80 / chaussoneauxje@cc-parthenay-gatine.fr

INTERLOCUTEURS DU POINT PRESSE

Elus : Jean-Michel Prieur, président de Parthenay-Gâtine / Véronique Cornuault, vice-présidente en charge de la petite enfance / Alexandre Martin, vice-président en charge des jeunes et de la citoyenneté.

ALSH de Saint-Martin-du-Fouilloux et Maison de l'enfance et de la famille : les travaux respectent le calendrier

Les travaux de restructuration de la Maison de l'enfance et de la famille et la construction de l'accueil de loisirs à Saint-Martin-du-Fouilloux vont permettre d'accueillir les enfants et les familles dans de bonnes conditions.

Offrir des équipements de qualité aux familles du territoire

La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, en partenariat avec le CSC du Pays Ménigoutais, construit un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) à Saint-Martin-du-Fouilloux et rénove la Maison de l'enfance et de la famille à Ménigoute. Ces projets s'inscrivent dans la politique jeunesse portée par Parthenay-Gâtine et visent à maintenir l'offre d'accueil des enfants sur le secteur du Pays Ménigoutais.

Ces nouvelles structures vont permettre d'accueillir enfants et professionnels dans des conditions optimales, dans des locaux adaptés et accessibles, dans une logique d'amélioration de l'offre éducative.

Métamorphose de la Maison de l'enfance et de la famille

À Ménigoute, la Maison de l'enfance et de la famille vit une véritable métamorphose. Depuis l'été 2025, le bâtiment est en plein chantier : modernisation, agrandissement et nouveaux espaces sont au programme. La mise en conformité était essentielle pour faire perdurer ce lieu devenu incontournable dans l'accompagnement des familles du territoire.

Ces travaux permettront d'offrir plus d'espace, plus de confort et un cadre sécurisé et stimulant aux petits, tout en répondant aux besoins des familles.

La crèche multi-accueil Les Mini'Gouttes, gérée par le CSC du Pays Ménigoutais, passera de 12 à 16 places et bénéficiera d'un nouvel espace cuisine et d'un jardin sécurisé. La salle de sieste, jugée trop exiguë, sera réaménagée pour plus de confort.

Le relais petite enfance, lui, poursuivra sa mission de soutien aux assistantes maternelles et aux familles. D'autant que ces travaux, réalisés par la communauté de communes, permettront, en augmentant la capacité de la crèche, de pérenniser la Maison des 1 000 premiers jours.

Au-delà des murs, c'est donc tout un projet social qui s'incarne : offrir aux enfants, et aux parents un soutien concret, chaleureux et gratuit.

Des permanences du Relais petite enfance, de la Protection maternelle infantile, de la caisse d'allocations familiales, de la Mutualité sociale agricole seront planifiés pour accueillir les familles.

La structure ouvrira le 14 avril 2026.

Le coût estimatif du projet s'élève à 509 266€ € HT (travaux 426 087 € HT) avec un taux de subvention à hauteur de 73,3%. Cet équipement sera subventionné par la CAF - 228 000 €, la MSA - 75 000 €, le SIEDS - 70 521 €.

Création d'un accueil de loisirs à Saint-Martin-du-Fouilloux : pérenniser et identifier le site

Ce nouvel équipement pourra accueillir 50 enfants (+/-20 moins de 6 ans et +/-30 plus 6 ans). Il s'agit de :

- ✓ Offrir un lieu qualitatif en termes d'espace, de confort, d'adaptabilité que ce soit pour les enfants mais aussi pour les animateurs.
- ✓ Disposer de plusieurs salles d'activités.
- ✓ Répartir l'offre éducative sur les différentes communes du Pays Ménigoutais.
- ✓ Optimiser la consommation énergétique.
- ✓ Offrir et articuler des espaces indispensables au bon fonctionnement de l'ALSH : salle des fêtes communale à disposition (repas du midi et activités artistiques ou culturelles).

Un stade et une aire de jeux sont également situés à quelques mètres.

Le bâtiment répond à plusieurs enjeux environnementaux et paysagers grâce à :

- ✓ L'architecture adopte une démarche bioclimatique rigoureuse
- ✓ Utilisation de matériaux biosourcés issus de filières courtes et responsables
- ✓ Installation d'une pompe à chaleur et d'un plancher chauffant
- ✓ Création d'une toiture végétalisée :
- ✓ Préservation des arbres pour offrir un grand jardin ombragé

- ✓ Espaces intérieurs conçus pour bénéficier d'un apport maximal de lumière naturelle : besoins en éclairage artificiel réduits et amélioration du confort visuel.
- ✓ Les matériaux employés, choisis également pour leurs qualités sensorielles.

L'équipement ouvrira le 6 juillet 2026.

L'enveloppe estimative des travaux s'élève à 540.784 € HT, le montant des honoraires est de 72 345€ soit un total de 613.129 €, avec un taux de subvention de 80%. Les subventions : CAF (362 000 €), Etat (DETR 129 476€).